



AVIS PUBLIC

Report de la 7^e séance du comité exécutif

Conformément à l'article 04)2) du règlement 50-03-02 *Les modalités de fonctionnement des séances du comité exécutif* et à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique, avis est, par la présente, donné qu'il y aura tenue de la 7^e séance ordinaire du comité exécutif le mercredi, 27 juin 2012 à 18 h 30 au centre administratif, salle Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau.

Initialement prévue le lundi 18 juin 2012, conformément au calendrier dûment adopté par règlement, cette 7^e séance ordinaire du comité exécutif a dû être reportée au 27 juin suite au constat par le soussigné qu'il n'y avait pas quorum.

**Veuillez prendre note que le comité exécutif siège en privé.*

Gatineau, ce 22 juin 2012

Le directeur et secrétaire général,

Yvon Landry

